

BELFIUS EQUITIES, Sicav de droit belge - Numéro d'entreprise 0444.229.910 - O.P.C.V.M.

Place Rogier 11, 120 Bruxelles

AVIS

Fusion par absorption

Les Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) qui se sont tenues le 12/04/2018 ont approuvé, chacune pour ce qui les concerne, les propositions de décisions prévues à leur ordre du jour, à savoir la fusion par absorption du compartiment à absorber par le compartiment absorbant et le rapport d'échange en découlant, avec effet au 20/04/2018 (date VNI). Par conséquent, une action du compartiment à absorber donne droit à un nombre de nouvelles actions du compartiment absorbant correspondant tel qu'indiqué sous le libellé « Ratio » du tableau ci-dessous.

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant	Ratio*	Date de calcul
Belfius Equities BRIC C Cap. (BE0948469037)	Belfius Equities China C Cap. (BE0945530716)	2.3141	12/04/2018
Belfius Equities BRIC C Dis. (BE0948468021)	Belfius Equities China C Dis. (BE0945529700)	2.3931	12/04/2018
Belfius Equities BRIC L Cap. (BE6214502039)	Belfius Equities China L Cap. (BE6214513143)	2.3122	12/04/2018
Belfius Equities Emerging Europe C Cap. (BE0945516574)	Belfius Equities Europe Conviction C Cap. (BE0945524651)	2.2597	12/04/2018
Belfius Equities Emerging Europe C Dis. (BE0945515568)	Belfius Equities Europe Conviction C Dis. (BE0945523646)	2.2665	12/04/2018
Belfius Equities Emerging Europe L Cap. (BE6214503045)	Belfius Equities Europe Conviction L Cap. (BE6214504050)	2.2592	12/04/2018

* Compte tenu de la division de la valeur de l'action.

** Aucune action en circulation dans le compartiment absorbé.

Si, suite à l'échange, les investisseurs se voient attribuer une fraction d'action, ils pourront soit se faire racheter par le compartiment absorbant correspondant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter leur fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

Division de la valeur nette d'inventaire

En vue de respecter les dispositions de l'article 167, §1er, alinéa 4 de l'A.R. du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE, le Conseil d'Administration a décidé de diviser la valeur nette d'inventaire (VNI) des actions du compartiment China par 100.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports périodiques, le projet de fusion, les rapports du commissaire et du dépositaire, ainsi que le document d'information visé à l'article 173 de l'A.R. 12 novembre 2012 sont disponibles gratuitement au siège social de la Société et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles) ainsi qu'auprès de l'agent payeur au Luxembourg RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques sont également disponibles sur le site internet www.belfiusip.be.

Le conseil d'administration.